

**Bonne**

**Année**

**2012**



# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## du 13 décembre 2011

Votes et Réactions des élus de notre groupe d'opposition.  
par Roland ZORZAN



Les élus de l'opposition ont votés  
**FAVORABLEMENT** sur les rapports suivants:

→ **POUR** l'élection des membres du jury de concours/Projet de construction du gymnase Verdun Ouest :

La mairie a pour projet la construction d'un complexe sportif sur la parcelle AV 246, Av de Verdun. Cette nouvelle structure couverte serait destinée à remplacer le gymnase St. Roch.

Lorsque le montant prévisionnel des études dépasse le seuil de 193.000€, le code des marchés publics impose la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir ce projet.

Or, cette procédure de concours est relativement longue, puisqu'il faut au moins 7 mois pour aboutir au choix du maître d'œuvre. Puis ce dernier aura pour mission de concevoir le gymnase, préparer les pièces techniques du marché de travaux qui servira à retenir les entreprises chargées des travaux !

Dans les communes de 3.500 Habts et plus, le jury est composé du Maire ou son représentant, président de droit, et de cinq membres du conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le nombre de suppléants est égal à celui des membres titulaires.

Sont candidats pour les groupes d'opposition du conseil municipal

**Noëlle Trinquier** et **Jean-Marc Acero**.

Ont obtenu : **22 voix pour Jean-Marc Acero** - **10 voix pour Noëlle Trinquier** - 1 bulletin blanc.

Jean-Marc Acero est élu membre titulaire de ce jury !

Les élus proposés pour constituer ce jury de concours sont :

Président : Anette Malbos

Membres : Stéphane Sauvageon - Lucien Galland - P.Feraud - M.Fournier - Jean-Marc Acero

**Roland Zorzan propose de ne pas procéder au vote pour la désignation des candidats suppléants, en retenant la candidature de N.Trinquier comme suppléante de Jean-Marc Acero !**

**Le conseil municipal adopte cette proposition !**

**Intervention de JM ACERO :**

*Mr. Le Maire,*

*Je vous informe que je suis candidat pour ce jury de concours».*

*Je souhaite participer à ce projet intéressant pour le milieu associatif et scolaire ; projet que la mairie souhaite mettre en œuvre assez rapidement !*

*Je voudrais également connaître le montant réel de cette opération et savoir quel est l'engagement du CG84 qui doit réaliser et financer, dans ce projet, un gymnase réservé aux élèves du CES M. Pagnol, et aux associations locales, après les heures de cours scolaires.*

*Je porte à votre connaissance que dans ce quartier où je réside, il y a de plus en plus de problèmes de stationnement ; dans ce projet de halle couverte ce problème a-t-il été pris en compte !*

**Commentaire :**

**Il faut savoir que lors du conseil municipal du 22 novembre 2011, Le Maire a communiqué le coût de cette opération qui s'élèverait à 5.000.000€.**

**Aujourd'hui, aux dire du Maire, le coût global ne serait plus que de 4.000.000€ !**

**Cette valse des millions d'€ démontre une certaine légèreté dans les estimations financières faites sur ce projet !**

**Il est certain qu'à dépenser entre 400.000€ ou 500.000€ d'études, il vaut mieux bien maîtriser ce projet tant sur le plan financier que sur le plan technique !!!**

**Il faudra connaître les sommes proposées par les autres partenaires institutionnels, et savoir si le budget communal pourra supporter une dépense d'un, deux ou trois millions d'€ ?**

**Affaire à Suivre !!!**

→ **POUR** l'adhésion à l'association des élus en charge du sport (210€/ an)

→ **POUR** la gratuité temporaire du stationnement durant la période des fêtes de fin d'année :  
Les dates retenues sont :17 et 24/12/2011 et les 11 (Soldes), 14, 21 /01/2012 .

**Intervention de Roland ZORZAN :**

*Mr. Le Maire,*

*Puisque nous abordons le sujet du stationnement pour la période des fêtes de fin d'année, si vous le permettez, je voudrais évoquer les problèmes de fonctionnement du stationnement payant dans notre commune.*

*Nous avons appris incidemment que vous aviez étendu la zone du stationnement payant par horodateurs, à la place St.Jacques et dans le secteur de la Chapelle de la Charité.*

*Vous avez remplacé l'ancien parc d'horodateurs par 16 nouveaux appareils dont l'unique moyen de paiement est celui de la carte bleue ! Nous savons, aussi, que les communes peuvent légalement imposer le paiement exclusif des horodateurs par cartes prépayées.*

*En revanche, le paiement des horodateurs par carte de type « Monéo » a été jugé illégal (Jurisprudence Juge de proximité Boulogne-Billancourt du 10/03/2005 N° 05/00058).*

*La remarque que j'ai à faire par rapport à ce jugement, c'est qu'il aurait fallu offrir la possibilité d'utiliser deux moyens de paiement à nos administrés, ceci relevant du libre choix individuel.*

*En effet, plusieurs de nos concitoyens ne sont pas titulaire d'une carte bleue, ceci pour diverses raisons ; il aurait, donc, fallu laisser le choix du mode de paiement, soit en monnaie, soit par carte bleue ou carte pré-payée !*

*Ce problème de moyen unique de paiement que vous avez mis en place peut engendrer des recours d'usagés à l'encontre de la commune, et selon le cas l'obliger, lui imposer le choix de deux moyens de paiement des horodateurs; il faut laisser à ces mêmes usagés, la possibilité d'effectuer un règlement en espèce sinon à tous les horodateurs dans un rayon déterminé, du moins à un nombre suffisant d'entre-eux !*

**Commentaire :**

**En réponse, le Directeur Général des Services de la mairie de Pertuis minimise l'impact que peut avoir cette décision de justice prise par un juge de proximité à Boulogne-Billancourt, qui, à son avis, n'est pas un délibéré juridique suffisant, à faible portée, pour inquiéter la commune de Pertuis face à un recours d'un usagé devant le Tribunal Administratif ou devant le Conseil d'Etat !**

**Est-ce bien là, la conception qu'il faut avoir de la justice !!!!!**

**Quant au Maire de Pertuis, sans se soucier de la liberté de choix pour l'usagé, il indique qu'il veut supprimer "les Régisseurs" [Qui sont des agents communaux) suite aux problèmes qui ont été enregistrés lors des encaissements de recettes relatifs à l'application des tarifs publics locaux sur nos marchés hebdomadaires et nos foires ! Si des problèmes de ce type ont été relevés, il est important de rappeler qu'il ne faut pas imputer ces fautes aux agents "régisseurs", mais reconnaître qu'il s'agit d'une application erronée de ces tarifs, à cause d'une mauvaise communication, d'une mauvaise information faite auprès des agents régisseurs dans le cadre de leur fonction !!!**

**Pour ce nouveau mode de paiement par carte bleue, au Maire d'ajouter : "Nos administrés s'habitueront" !!!!  
A vous de juger !!!**

Les **vœux** de l'association **Pertuis 2014** auront lieu

**Samedi 21 Janvier à 11h**

Grande salle de Réunion • rue Maréchal Leclerc 84120 Pertuis .